



CARNET DE VOLONTÉS FUNÉRAIRES



.....

Ce carnet des volontés funéraires a été créé par la Coopérative funéraire de Vendée qui s'est inspirée du document « écrire ses volontés funéraires en toute liberté » rédigé par la Coopérative funéraire de Rennes que nous tenons ici à remercier de son soutien.



NOM :
PRÉNOM :
ADRESSE :
TÉL :
MAIL :

Carnet de volontés funéraires rédigé à
Le

Signature

33, Boulevard Don Quichotte
85000 LA ROCHE-SUR-YON
www.pompesfunebrescooperatives-vendee.fr
02 28 15 39 20 - 06 47 04 90 10
contact@pompesfunebrescooperatives-vendee.fr

**POMPES
FUNÈBRES
COOPÉRATIVES**
de Vendée



Ce carnet a été conçu comme un support pour vous aider à faire des choix en matière de funérailles. Vous pouvez le remplir dans les moindres détails, ou simplement y inscrire les choix les plus importants pour vous, considérant que vos proches régleront les détails. Ce carnet vous appartient. Il peut être un support à l'échange avec vos proches. Il peut également être déposé à la coopérative si vous souhaitez que nous accompagnions vos proches, le jour où vous décéderez. Vous pourrez à tout moment changer d'avis, comme vous pouvez d'ailleurs le faire avec tout contrat obsèques auquel vous auriez souscrit (cf. fin du carnet).

LE FINANCEMENT DES OBSÈQUES

Certains désirent ne pas imposer la charge financière de leurs obsèques à leurs proches. Sachez que l'entreprise funéraire peut présenter la facture des obsèques à votre banque pour un montant maximal de 5000 euros sous réserve que le compte soit approvisionné. Vous pouvez souscrire à un contrat obsèques mais renseignez-vous bien avant de signer.

J'ai un contrat obsèques prévoyance.

Si oui, nom de l'organisme :

Référence :

Point législatif : la Loi 2004-1343 parue au J.O. le 10 décembre 2004 offre toute possibilité au souscripteur, sa vie durant, de modifier dans un contrat obsèques : la nature des obsèques, le mode de sépulture, le contenu des prestations, les fournitures funéraires, la société de pompes funèbres habilitée et désignée pour exécuter des obsèques, le mandataire désigné pour veiller à la bonne exécution des volontés exprimées.



LE MODE DE SÉPULTURE

En France, 2 modes de sépulture sont autorisés : l'inhumation du cercueil ou la crémation (avec inhumation de l'urne ou dispersion des cendres).

JE CHOISIS L'INHUMATION

J'ai envie d'expliquer ce choix.

.....
.....
.....
.....

Au cimetière, je souhaite une inhumation :

en terrain gratuit* ou dans une concession

Et

en pleine terre ou dans un caveau
(construction en béton)

Avez-vous un cimetière privilégié ? Si oui, lequel ?

.....

S'il existe une concession familiale : quel est le numéro ? quels sont les ayants-droits ?

.....
.....
.....

** Le terrain gratuit appelé « terrain commun », consiste en une tombe individuelle d'une durée minimum de cinq ans (cf. réglementation des cimetières). Il ne pourra être apposé sur cette tombe que des entourages, stèles, croix, en matériaux légers.*

LA OU LES CÉRÉMONIE(S)

CIVILE

Quel lieu ?

.....

En cas de crémation, je choisis le crématorium situé :

.....

Je souhaite que la cérémonie civile soit organisée

dans une salle (précisez laquelle) :

.....

dans un cimetière (précisez lequel) :

.....

RELIGIEUSE

De confession (précisez)

Quel lieu ?

LES 2

Précisez le ou les lieux

.....

.....

Souhaitez-vous que la cérémonie soit :

ouverte à toutes et tous

dans la plus stricte intimité

Vous souhaitez un avis de presse :

local (précisez le nom du journal) :

.....

national (précisez le nom du journal) :

.....

SI LA LOI L'A RENDU POSSIBLE, JE CHOISIS UN AUTRE MODE DE SÉPULTURE

- J'exprime le souhait d'opter pour le mode de sépulture le plus écologique au regard de la réglementation en vigueur. Par exemple, je choisis l'humusation ou l'aquamation, si la loi les a rendues possibles.

J'ai envie d'expliquer ce choix.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

JE CHOISIS DE DONNER MON CORPS À LA SCIENCE

J'ai envie d'expliquer ce choix.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

LE CERCUEIL

En France le cercueil est obligatoire.

- Je ne veux pas choisir et laisse mes proches faire ce choix.
- Je choisis un cercueil.
- Je connais déjà le nom du modèle de cercueil que j'ai choisi avec une conseillère de la coopérative funéraire :

Je peux également préciser :

> LE MATÉRIAU

- Pin
- Chêne
- Carton

> LA FORME

Entourez la forme choisie



Parisien



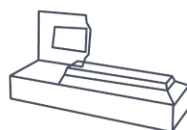
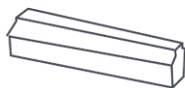
Lyonnais



Tombeau



Coffre



LA MISE EN BIÈRE ET LA FERMETURE DU CERCUEIL

La mise en bière a lieu soit le jour des obsèques, soit de manière anticipée si la famille le demande, ou si la situation l'exige. La fermeture du cercueil peut être un moment important qui symbolise le départ, moment durant lequel il est encore possible de voir le défunt. C'est un moment où l'on peut prendre du temps. Celui d'un dernier regard, d'un dernier geste, d'une dernière offrande, d'un texte lu ou peut-être d'une chanson chantée ou jouée.

Quel est votre souhait ?

- Mettre des objets dans le cercueil (photos, livres, articles, textes, objets symboliques...) à l'exception du verre et des objets électroniques pour la crémation. Si oui, lesquels :
.....
.....
- J'aime l'idée que cela soit un moment ouvert à toutes les personnes qui le souhaitent
- Je préfère que cela se fasse dans l'intimité de la famille.

Je souhaite apporter des précisions, expliquer ces choix :

.....

.....

.....

.....

.....

▪ LES TEMPS FORTS ▪

À chaque étape des funérailles, plusieurs temps distincts doivent être organisés. Vous pouvez les imaginer et transmettre vos souhaits pour en faire des temps forts, en fonction de ce qui fait sens pour vous. Que ce soit lors de la fermeture de cercueil, la cérémonie, la crémation, l'inhumation de l'urne ou du cercueil, la dispersion des cendres... Toutes ces occasions peuvent être des moments clés. Vous pouvez consigner des textes, des poèmes, des témoignages, des anecdotes, des musiques, des photos...

LA VEILLÉE

Il existe différentes traditions autour des veillées. Certaines consistent à coudre ensemble des foulards et des bouts de tissus des proches afin de fabriquer une couverture à disposer sur le corps de la personne défunte. Certaines cultures prévoient des boissons réconfortantes. D'autres veillent toute la nuit en mangeant des mets préparés par les proches. Ces rites permettent à chacun de se remémorer les temps passés avec le-a défunt-e. Ils permettent également aux amis et à la famille de faire preuve de solidarité avec la famille proche.

Je fais part de mes souhaits :

- J'aimerais reposer sur un lit réfrigérant
- J'aimerais reposer en cercueil (ceci implique d'avoir reçu un soin de conservation)
- J'aimerais reposer à mon domicile ou au domicile d'un proche (famille, ami)
- J'aimerais reposer dans la chambre mortuaire de l'établissement de santé, si le décès y a lieu (dont le coût est pris en charge par l'institution pendant 3 jours)
- J'aimerais reposer dans un salon privé (appelé salon funéraire, funérarium)
- Je préfère ne pas être présenté-e
- Peu importe

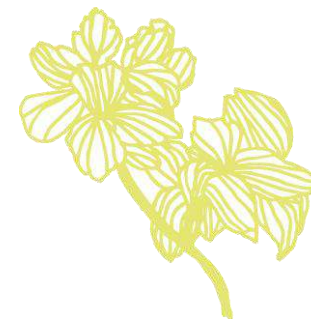
> LES OPTIONS

- Capitons classiques en coton de couleur écru.
- Capitons colorés et ouatés : la Coopérative funéraire de Vendée travaille avec Jennifer RUFFI de comptoir LUMO. Elle fabrique ses capitons à côté des Herbiers.
- Du linge de maison : drap de famille, couverture préférée, plaid, foulard, oreiller, coussin...
- Emblème (religieux ou non) : préciser la ou les forme(s) et matériau(x) souhaités :

.....
.....

> EN CAS DE CREMATION, JE CHOISIS UNE URNE :

- En bambou : la Coopérative funéraire de Vendée en propose dans 3 coloris : naturel et rouge, naturel et vert ou naturel et bleu turquoise.
- Écologique : en bois ou en céramique fabriqués en Vendée et / ou matériaux biodégradables (fibre végétale).
- Autre contenant : vous pouvez choisir un contenant plus personnel ou personnalisé. La boîte doit être hermétique, doit pouvoir se fermer et pouvoir contenir 4 L minimum. Objet en bois, boîte métallique ou autre, réalisé-e par vous-même ou par un artisan.
- J'accepte que l'entreprise de pompes funèbres mette à disposition une urne de prêt pour la dispersion.



■ LA CONSERVATION ET LES SOINS DU CORPS.

Il existe deux procédés de conservation du corps : la conservation par le froid (en cellule réfrigérée ou sur un lit réfrigérant) ou la conservation chimique (appelée « soin de conservation »). Vous pouvez choisir différentes formules pour les soins du corps :

- LA TOILETTE SIMPLE

Elle peut être faite par un proche ou par le personnel de l'établissement de soin ou EHPAD. Elle consiste à mettre propre le corps, mettre une protection (couche) et habiller la personne avec les vêtements choisis par ses proches.

Le corps est alors conservé par le froid.

- LA TOILETTE MORTUAIRE

La toilette mortuaire est réalisée par des professionnels de la chambre mortuaire si le corps séjourne à l'hôpital. Elle est sinon effectuée par un-e thanatopracteur-ric.e. En plus de la toilette simple, ces professionnels bouchent les orifices pour éviter les écoulements.

Le corps est alors conservé par le froid.

- LES SOINS DE CONSERVATION

Le soin de conservation est un acte chirurgical par lequel les fluides et gaz du corps sont remplacés par une solution à base de formol. Le soin de conservation comprend aussi la toilette, l'habillage avec les vêtements choisis par les proches, un maquillage léger pour préserver un aspect naturel.

La personne qui réalise ce soin s'appelle un-e thanatopracteur-ric.e.

- LA TOILETTE RITUELLE

Elle répond aux exigences des différentes religions. À la demande des familles, nous prenons contact avec les bénévoles du culte concerné pour que celle-ci soit réalisée conformément aux prescriptions du rituel. Le corps peut alors être conservé par le froid.

JE CHOISIS DE BÉNÉFICIER

- d'une toilette simple
- d'une toilette mortuaire
- d'un soin de conservation
- d'une toilette rituelle



Je souhaite apporter des précisions :

.....

.....

.....

.....

.....

■ LE REPOS DU CORPS ■

Selon l'article R. 2223-76, l'admission en chambre funéraire intervient dans un délai de 48h à compter du décès. Elle a lieu sur la demande écrite :

- *Soit de toute personne qui a qualité pour pourvoir aux funérailles et justifie de son état civil et de son domicile,*
- *Soit de la personne chez qui le décès a eu lieu, à condition qu'elle atteste par écrit qu'il lui a été impossible de joindre ou de retrouver l'une des personnes ayant qualité pour pourvoir aux funérailles,*
- *Soit du/de la directeur-ric.e de l'établissement, dans le cas de décès dans un établissement de santé public ou privé qui n'entre pas dans la catégorie de ceux devant disposer obligatoirement d'une chambre mortuaire conformément à l'article L. 2223-39, sous la condition qu'il atteste par écrit qu'il lui a été impossible de joindre ou de retrouver dans un délai de 10 heures à compter du décès l'une des personnes ayant la qualité pour pourvoir aux funérailles.*